

SYNDICAT MIXTE OUVERT « SEINE ET YVELINES VOIRIE »

COMITE SYNDICAL

Séance du 18 juin 2025

**CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET
INSTITUTION D'UNE FORMATION SPECIALISEE**

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,

Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2025 est au moins égal à 200 agents

Considérant que les organisations syndicales ont été consultées ;

Entendu le rapport de M. le Président du Comité Syndical,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Décide la création d'un Comité Social Territorial local avec l'institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

ARTICLE 2 : Décide de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 5.

ARTICLE 3 : Décide de fixer le nombre de représentants de l'établissement, titulaires au sein du CST local à 5.

ARTICLE 4 : Autorise le recueil de l'avis du CST des représentants de l'établissement public.

ARTICLE 5 : Institue une formation spécialisée au sein du Comité Social Territorial.

ARTICLE 6 : Fixe le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée à 5.

ARTICLE 7 : Fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de la formation spécialisée à 5.

ARTICLE 8 : Autorise le recueil de l'avis, de la formation spécialisée des représentants de la collectivité

Le Président du Syndicat Mixte Ouvert
« Seine et Yvelines Voirie »

AR Préfecture du : 19 juin 2025
N° : 078-934572637-20250619-25_00102-DE

COMITE SYNDICAL

Séance du 18 juin 2025

**CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET
INSTITUTION D'UNE FORMATION SPECIALISEE**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Jean-Christophe Fromantin

Secrétaire : Pauline Winocour-Lefevre

Votent POUR (7) : Richard Delepierre, Patrick Stefanini, Geoffroy Bax de Keating, Pauline Winocour-Lefevre, Jean-Christophe Fromantin, Daniel Courtès, Denis Datcharry

Procurations (3) : Lorrain Merckaert à Richard Delepierre, Thomas Lam à Jean-Christophe Fromantin, Denis Larghero à Daniel Courtès.

Affichage le : 20 juin 2025

Transmission préfecture le : 19 juin 2025

AR Préfecture :

N° : 078-934572637-20250619-25_00102-DE

Du : 19 juin 2025

Délibération exécutoire le : 20 juin 2025